

Rapport de la Commission financière (CoFin)

Prêt urgent à l'Association Le P'tit Bonheur

Objet soumis

Neyruz, le 14 juillet 2026

L'Association Le P'tit Bonheur, qui gère la crèche et l'accueil extra-scolaire (AES) de Neyruz, prévoit un déficit global de CHF 130'000, dont plus de CHF 200'000 pour la seule crèche. Une projection au 31 juillet 2026 fait également apparaître un manque de liquidités d'environ CHF 40'000, ce qui empêcherait le paiement des salaires.

La Commune et l'Association sont liées par une convention qui prévoit une couverture des déficits de l'Association par la Commune. Pour l'exercice en cours, le budget communal prévoit CHF 15'100 pour cette couverture (compte 5451.3636.03). Ce qui est déjà clairement insuffisant.

Bien qu'identifiée au moment des comptes provisoires du 31 mai 2026, cette situation critique n'a été communiquée au Conseil communal que le 29 juin 2026. En mesure urgente, le Conseil communal souhaite octroyer un prêt de CHF 50'000 à l'Association afin d'éviter une rupture de trésorerie et de permettre le paiement des salaires de juillet.

Aspects financiers

Selon l'art. 9 al. 1 du Règlement des finances communales, le prêt de CHF 50'000 devrait faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire et d'une décision du Conseil général, car le budget est dépassé de +231% (CHF 34'900). Ce crédit supplémentaire dépasse largement le seuil de 10 % du crédit budgétaire concerné, tout en restant inférieur à CHF 50'000.

Toutefois, selon l'art. 9 al. 2 du Règlement des finances communales, le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la Commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée.

Dans ce cas-là, la Commission financière préavise le caractère nouveau ou lié de la dépense (art. 72 al. 3 LFCo).

Avec ce crédit supplémentaire, les charges des comptes de résultats 2026 seront augmentées de CHF 34'900. Ce montant pourra être supérieur d'ici la fin de l'année compte tenu du déficit annoncé de la crèche de CHF 200'000.

Commentaires et préavis

La Commission financière reconnaît la nature liée et urgente de cette dépense : les salaires de la crèche pourront être payés et la trésorerie renflouée temporairement, le temps de trouver une solution pour redresser durablement les finances de l'Association.

La Commission financière a pris note également de toutes les mesures d'urgence mises en place par l'Association et le Conseil communal pour sortir au plus vite de cette crise, qui si elle devait se prolonger, pourrait peser lourdement sur les comptes communaux.

Tout comme le Conseil communal, la Commission financière est surprise et préoccupée par l'ampleur du déficit projeté (CHF 200'000 !), le manque d'anticipation de la situation de la part de l'Association et par l'annonce tardive à la Commune.

Ainsi, la Commission financière est unanime pour que l'audit se fasse dans les plus brefs délais afin que toute la lumière soit faite sur les dysfonctionnements manifestes dans l'administration et les finances du P'tit Bonheur. Plus vite nous aurons des réponses, plus vite nous pourrons limiter les impacts sur les comptes communaux.

Pour ce faire, la Commission financière demande à pouvoir consulter le rapport issu de l'audit.

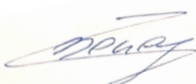
Il est très important que la crèche et l'AES, essentiels pour les parents Neyruziens, puissent continuer de fonctionner dans les meilleures conditions possibles.

Le Président



François Sprumont

Le Secrétaire



Julien Beney